

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. PREAMBULE

APPART'CITY se réfère à la société APPART'CITY (Suisse) Sarl, dont le siège social est sis 5, Chemin de Mouille-Galand, 1214 Vernier, Suisse, ci-après la société exploitante, qui propose des prestations d'hébergement dans des appartements meublés.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les réservations effectuées au sein de nos établissements qui sont soumis au statut des résidences de tourisme ou résidences avec services.

2. RESERVATION

La réservation d'un appartement dans un établissement APPART'CITY emporte l'adhésion aux présentes conditions générales de vente et ne peut être valable qu'après confirmation écrite par APPART'CITY. Une fois la réservation confirmée, celle-ci est définitive et sera soumise aux règles relatives à la politique d'annulation ci-dessous.

La fourniture des numéros de carte bancaire en cours de validité au nom du client est exigée afin de pouvoir garantir la réservation.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

2.1 Réservation courante : « tarifs flexibles »

Ces réservations nécessitent le versement d'arrhes dont le montant varie en fonction de la durée du séjour et sont déterminées selon les modalités suivantes :

2.1.1 Séjour de 1 à 27 nuits

Le client versera le montant de la première nuit à titre d'arrhes au moment de la réservation.

2.1.2 Séjour de 28 nuits et plus

Le client versera un montant correspondant à 25 % du montant total du séjour à titre d'arrhes.

Toute réservation de 28 nuits et plus est conditionnée à la signature d'un contrat d'hébergement et à la validation par APPART'CITY d'un dossier, pour permettre l'étude de son dossier, le Client remettra à APPART'CITY les pièces suivantes :

- Original de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- 3 derniers bulletins de salaires (sous condition de revenus suffisants) ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Conformément aux exigences du contrat d'hébergement, toute entrée dans les lieux est conditionnée au versement par le Client d'un dépôt de garantie ainsi qu'à la réalisation d'un état des lieux d'entrée et de sortie. Il est précisé que les modalités de l'état des lieux pourront se dérouler sous forme d'un état déclaratif prérempli à compléter et signer par le client avant remise à la réception dans un délai de 24 heures ou sous forme de rendez-vous.

2.2 Réservation non annulable et non remboursable (NANR)

Ces réservations bénéficient de tarifs préférentiels et ne peuvent faire l'objet d'aucune annulation, remboursement, échange ou modification par dérogation à l'article « annulation » ci-dessous qui est inapplicable à ce type de réservations.

- Le paiement de la totalité du séjour est exigé à la réservation,
- La réservation sera confirmée par APPART'CITY qu'après bonne réception du règlement.

3. PAIEMENT

3.1 Tarifs

Les prix sont flexibles et variables en fonction de différents critères et de la personnalisation des services choisis dont notamment la date de réservation, la date de début du séjour, sa durée, le type d'hébergement et les services annexes (petit-déjeuner, ménage, parking).

Les prix sont indiqués et payables en Francs Suisse. Ils s'entendent TVA incluse, par appartement et par nuit, pour les dates et la durée du séjour choisies.

Le prix comprend l'eau et l'électricité. Toutefois, toute consommation d'eau ou d'énergie déraisonnable fera l'objet d'une facturation. APPART'CITY se réserve le droit de procéder à une retenue sur le dépôt de garantie pour les séjours de plus de 28 nuits.

Les taxes de séjour et les prestations optionnelles ne sont pas comprises dans le tarif.

En sus du logement, il est mis à disposition différents services tels que le petit-déjeuner, le changement du linge de maison (draps, serviettes), le nettoyage du logement et l'accès à la laverie. Ces services seront facturés en sus du prix du séjour, selon les tarifs en vigueur, au jour de la commande. Le paiement s'effectue au comptant au moment de la commande du service.

Pour les personnes séjournant plus d'un mois civil, le règlement du 1^{er} mois civil est à effectuer à l'arrivée. Dans le cas où l'arrivée a lieu après le 20 du mois, le 1^{er} règlement couvrira la fin du mois en cours et le mois civil suivant. Les autres paiements sont à régler avant le 5 de chaque mois civil, au titre du mois en cours.

Les arrhes versées lors de la réservation viendront en déduction du montant du séjour.

APPART'CITY pourra modifier ses tarifs à tout moment. En cas de nouveaux textes, lois ou règlements susceptibles d'entraîner une variation de prix comme la modification du taux de TVA ou l'instauration d'une taxe nouvelle, ces modifications seront répercutées sur les prix indiqués à la date de facturation.

En cas de paiement différé accordé à une entreprise, le non-règlement de la facture dans les délais de paiement convenus entraînera la facturation automatique d'une indemnité forfaitaire de 50 Francs Suisse non soumise à TVA visant à compenser les frais de recouvrement internes en sus des pénalités de retard.

3.2 Moyens de paiement

Les moyens de paiement acceptés sont les cartes de crédit en cours de validité (les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard, American Express sont acceptées à l'exception des cartes Visa Electron, Maestro, et cartes prépayées), virement bancaire, espèces (dans la limite du plafond réglementaire) et certains chèques-cadeaux (renseignements disponibles auprès de la Résidence). Les chèques bancaires ou postaux ne sont pas acceptés. Les chèques vacances ne sont pas acceptés.

A noter qu'APPART'CITY ne rendra pas la monnaie et ne pourra effectuer de remboursement sur les chèques vacances.

4. GARANTIES

4.1 Garanties de séjour

Toutes les réservations nécessitent, pour être validées, la communication des numéros de carte bancaire en cours de validité pendant toute la durée du séjour.

Une pré-autorisation bancaire pourra être effectuée pour toute réservation afin de garantir APPART'CITY contre tout impayé de tout ou partie du séjour incluant les prestations annexes consommées sur place ainsi que toutes dégradations de l'appartement ou la résidence.

Cette garantie pourra aussi être utilisée par APPART'CITY en cas de non-règlement par le Client de toutes sommes dues en ce compris les sommes restant dues au titre du séjour (y compris des prestations annexes) mais également des éventuelles dégradations commises dans l'appartement ou en général au sein de la Résidence. La carte bancaire donnée en garantie pourra être débitée après le départ à hauteur du devis de remise en état des lieux.

4.2 Dépôt de garantie

APPART'CITY se réserve le droit de demander au Client, à titre de garantie, la somme de 300 francs suisses servant à couvrir d'éventuels dommages matériels ou autres troubles et nuisances causés au cours du séjour.

Pour tout séjour de 28 nuits et plus, le versement d'un dépôt de garantie est nécessaire avant toute entrée dans les lieux et correspond à une mensualité.

Ce dépôt de garantie sera effectué par empreinte de carte bancaire en cours de validité (Sont acceptées les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard, American Express) ou virement bancaire, il sera encaissé à l'arrivée et restitué après l'état des lieux de sortie du Client, déduction faite de toute sommes dont le Client pourra être débiteur à quelque titre que ce soit et notamment les dégradations, impayés, pertes d'équipement ou de matériels.

5. ANNULATION / MODIFICATION DE RESERVATION

5.1 Conditions d'annulation et modification pour des réservations «tarifs flexibles»

Annulation totale et modification* de la réservation avant l'arrivée

- Séjour de 1 à 4 nuits : Sans frais jusqu'au jour d'arrivée à 14h (Heure de Paris). Au-delà de ce délai le montant des arrhes versées par le client à la réservation sera conservé par APPART'CITY ;
- Séjour de 5 à 27 nuits : Sans frais jusqu'à 2 jours avant l'arrivée, 23h59 (Heure de Paris). Au-delà de ce délai le montant des arrhes versées par le client à la réservation sera conservé par APPART'CITY ;
- Séjour de 28 nuits et plus : Sans frais jusqu'à 15 jours avant l'arrivée, 23h59 (Heure de Paris). Au-delà de ce délai le montant des arrhes versées par le client à la réservation sera conservé par APPART'CITY. (Dans la limite d'un mois)

*Est considérée comme modification, de la durée du séjour, de date, du type d'hébergement, du nombre d'occupants ou de lieu de séjour initialement réservé et confirmé.

5.2 Modification en cours de séjour / Départ anticipé

- Séjour de 1 à 4 nuits : Sans frais jusqu'au jour du départ anticipé à 11h (Heure de Paris). Au-delà, un montant équivalent à une nuit sera facturé et prélevé ;
- Séjour de 5 à 27 nuits : Sans frais jusqu'à 2 jours du départ anticipé, 23h59 (Heure de Paris). Au-delà, un montant équivalent à une nuit sera facturé et prélevé ;
- Séjour de 28 nuits et plus : Sans frais jusqu'à 15 jours du départ anticipé, 23h59 (Heure de Paris). Au-delà, 25% du montant du séjour non consommé sera facturé et prélevé (dans la limite d'un mois).

Raccourcissement et prolongation

Raccourcissement : Compte tenu de la dégressivité des tarifs, APPART CITY informe le Client souhaitant réduire la durée de son séjour sur le fait que les conditions tarifaires dont il a bénéficié, pourront être réactualisées à la hausse et ce, depuis la première nuitée.

Prolongation : A compter du jour de notification de la demande de prolongation, le tarif pour les nuits supplémentaires sera actualisé sur la base tarifaire en vigueur à ce jour. Il est précisé que cette actualisation ne saura être rétroactive. Cette prolongation est sans obligation de maintien

dans la même unité d'hébergement et sous réserve de disponibilité sur la durée globale du séjour. Si votre séjour dépasse les 28 nuits, un contrat d'hébergement devra être signé.

5.3 Notification

Pour être prise en compte, toute annulation ou modification de séjour doit être notifiée à APPART'CITY directement auprès de la Résidence par courrier électronique ou via le système de réservation en ligne si la réservation a été faite via ce canal « www.appartcity.com » dans la rubrique MON COMPTE.

Si la réservation a été effectuée par un intermédiaire, le client devra adresser sa demande de modification ou d'annulation par tout moyen prévu par ledit intermédiaire.

5.4 Remboursement

Les remboursements éventuels seront effectués selon le même mode que le paiement initial ou tout autre moyen approprié le cas échéant.

6. DEROULEMENT DU SEJOUR

6.1 Arrivée

A l'arrivée, le Client devra présenter la carte bancaire utilisée pour la réservation.

Le Client devra s'acquitter du règlement de la totalité du séjour lors de son arrivée sans quoi la remise des clefs ne pourra être effectuée.

L'accès aux hébergements est disponible à partir de l'heure indiquée sur la confirmation de réservation, une arrivée anticipée demeurant possible sous réserve de disponibilité et moyennant un supplément.

Veuillez-vous assurer des heures d'ouverture de l'établissement avant toute arrivée, une arrivée tardive en dehors des heures d'ouverture ou une non-présentation entraînera le prélèvement de la prestation.

Conformément à la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement du 17 décembre 1987 (LRDBH) et de son règlement d'exécution, il sera demandé à tout client lors de son arrivée, de présenter une pièce d'identité en cours de validité et de remplir un bulletin d'hôtel destiné à la police cantonale qui pourra être déjà préremplie par APPART CITY. Cette fiche sera conservée obligatoirement 5 ans. Le refus de remplir ou de signer une telle fiche est considérée comme un motif légitime de refus de vente.

Transfert

En cas de survenance d'un évènement exceptionnel rendant la prise de possession des lieux impossible, APPART CITY pourra soit proposer un transfert, pour tout ou partie du séjour réservé, dans une autre Résidence offrant des prestations similaires, tout surcoût lié au transfert est à la charge d'APPART CITY, ou les sommes éventuellement déjà versées seront remboursées.

6.2 Départ

Les appartements doivent être libérés au plus tard à de l'heure indiquée sur la confirmation de réservation (heure de Paris), un départ tardif demeurant possible sous réserve de disponibilité et moyennant un supplément.

Le Client est tenu de restituer l'appartement dans un état de propreté conforme à celui attendu dans le cadre d'une utilisation normale.

L'état de propreté fera l'objet d'un contrôle par APPART'CITY, étant précisé que la partie kitchenette et ses équipements devront être restitués en bon état d'usage.

En conséquence, toutes constatations sur le défaut de propreté et tout objet manquant ou tout dommage aux biens meubles et immeubles seront facturés au Client.

7. REGLES D'OCCUPATION

Un règlement intérieur est disponible à l'accueil de la Résidence APPART'CITY. Le Client doit en prendre connaissance dès son arrivée, il est également consultable dans chaque appartement via le « room directory » (Livret d'accueil virtuel).

APPART'CITY se réserve le droit de pénétrer dans les logements pour réaliser les prestations de ménage, ou de maintenance ainsi que pour contrôler l'état et les conditions de sécurité de l'hébergement.

En cas de non-respect par le Client des obligations mises à sa charge en vertu des présentes ainsi que du règlement intérieur de la résidence, APPART CITY se réserve le droit d'interrompre son séjour sans préavis ni remboursement.

7.1 Occupation de l'appartement

Le nombre d'occupants est prédéterminé lors de la réservation, la modification du nombre d'occupants sera considérée comme une modification de la réservation et donne lieu à l'application des dispositions relatives à la modification du séjour prévu supra à l'article « modification de réservation » et des pénalités afférentes.

L'hébergement est gratuit pour un enfant de moins de deux (2) ans, hébergé dans l'appartement de ses parents. Il doit être mentionné au moment de la réservation. La mise à disposition d'un lit parapluie et de kits bébé est offerte dans la limite des disponibilités (voir conditions auprès de la résidence). Le petit déjeuner des enfants de moins de 6 ans sera offert pour toute consommation d'un petit déjeuner adulte.

7.2 Mineurs

APPART'CITY n'accueille aucun mineur de moins de 18 ans non accompagné de ses représentants légaux. Par conséquent, APPART'CITY se réserve le droit de refuser l'accès à un appartement qui aurait été réservé en méconnaissance de cette règle.

Il pourra être procédé à l'annulation immédiate du séjour mais aussi à l'annulation d'une réservation si APPART'CITY découvre que l'appartement est destiné à un accueil de mineurs non accompagnés de leur représentants légaux.

Dans les mêmes conditions, APPART'CITY pourra mettre fin à tout moment à un séjour en cours s'il découvrirait que l'unité d'hébergement est en réalité occupée par un mineur de moins de 18 ans non accompagné de ses représentants légaux.

7.3 Animaux

Les chats et les chiens sont acceptés chez Appart'City (dans la limite de deux animaux par appartement) et à l'exclusion de tout autre (notamment les NAC). Les chiens de catégories 1 et 2 (et assimilés compte tenu de leurs caractéristiques morphologiques) définis comme dangereux sont interdits dans nos établissements.

Avant toute réservation, merci de contacter l'établissement afin de pouvoir s'assurer que le logement est en adéquation avec l'accueil de vos animaux.

Les animaux demeurent sous l'entière responsabilité de leur gardien. Ils ne peuvent circuler librement dans l'établissement et ne doivent pas nuire à la tranquillité et sécurité des personnes. Ils sont interdits aux abords des piscines et dans les salles de petits déjeuners, de réunion ou d'activités physiques.

Un supplément par nuit sera facturé pour tout séjour (voir conditions auprès de la résidence).

Les propriétaires des animaux restent entièrement responsables des dommages qu'ils seraient susceptibles d'occasionner aux biens et aux personnes.

Les chiens d'assistance accompagnant des personnes en situation de handicap sont également les bienvenus dans tous nos établissements, sans restriction ni frais supplémentaires.

7.4 Bon usage

L'hébergement est mis à disposition dans un bon état d'entretien, Le Client s'engage à le rendre comme tel en fin de séjour. Il usera des lieux loués et des installations paisiblement et de façon raisonnable. Le Client doit signaler à la réception, dès son entrée dans les lieux (le cas échéant, dès l'ouverture de la réception en cas d'arrivée tardive), toutes anomalies ou objets dégradés.

Afin d'éviter tout désagrément, il convient que le Client vérifie que les fenêtres, baies vitrées et porte d'entrée soient correctement verrouillées.

7.5 Pertes et dégradations

Toute dégradation et/ou non-restitution de matériel sera imputable au client qui supportera les frais de remise en état ou de remplacement du matériel (notamment : clefs, carte magnétique).

8. CONDITIONS GROUPE

8.1 Réservations groupe

Ces réservations sont celles portant sur plus de sept (7) appartements, dans un même établissement sur une même période, effectuée par une même personne (physique ou morale) ou plusieurs personnes pour le compte d'une même personne.

Les modalités de réservations sont établies comme suit :

- 25 % du montant total TTC au jour de la réservation (acompte)
- 25 % du montant total TTC au plus tard 60 jours avant l'arrivée du groupe
- 25 % du montant total TTC au plus tard 30 jours avant l'arrivée du groupe
- Le solde (25 %) au plus tard 15 jours avant l'arrivée du groupe.

En cas de réservation effectuée moins de 30 jours avant l'arrivée du groupe, le paiement de 75% du montant total TTC est exigible au moment de la réservation.

Le solde (25 %) est dû au plus tard 7 jours avant l'arrivée du groupe.

En cas de non-paiement de l'acompte dans le délai indiqué ci-dessus, APPART'CITY se réserve le droit d'annuler la réservation moyennant un préavis de dix (10) jours ouvrables.

Les conditions d'annulation resteront applicables et l'indemnité due sera calculée conformément à l'article « conditions d'annulation ».

8.2 Conditions d'annulation groupe

8.2.1 Annulation totale

En cas d'annulation totale à la demande du Client, les indemnités suivantes seront dues par ce dernier comme suit :

- Annulation 90 jours ou plus avant l'arrivée du groupe : Aucune indemnité et remboursement des acomptes versés au jour de la réservation.
- Annulation 60 jours ou plus avant l'arrivée du groupe : une indemnité correspondant à 25% du montant net global du séjour (hébergement et prestations) réservé sera due à APPART'CITY.
- Annulation 30 jours ou plus avant l'arrivée du groupe : une indemnité correspondant à 50% du montant net global du séjour (hébergement et prestations) réservé sera due à APPART'CITY.
- Annulation à moins de 30 jours avant l'arrivée du groupe : une indemnité correspondant à 100% du montant net global du séjour (hébergement et prestations) réservé sera due à APPART'CITY.

A noter que l'annulation doit impérativement être confirmée par écrit.

Tout ou partie des acomptes payés pourront être conservés afin de régler tout ou partie des indemnités listées ci-avant.

Les présentes conditions d'annulation sont applicables quel que soit le canal de réservation.

8.2.2 Annulation partielle – Modification de la réservation

Sera considérée comme une annulation partielle de la réservation, toute modification du séjour (hébergement et prestations) initialement réservée.

Ainsi, en cas de modification de réservation par le CLIENT postérieurement à la confirmation du séjour, les indemnités suivantes seront dues conformément à ce qui suit :

- Demande de modification 90 jours ou plus avant l'arrivée du groupe : Aucune indemnité ne sera due.
- Demande de modification 60 jours ou plus avant l'arrivée du groupe : Sans indemnité si la modification intervient sur 30% maximum du montant de la réservation initiale.
Au-delà de 30%, une indemnité de 50% du montant du séjour (hébergement et prestations) réservé et non consommé sera due à APPART'CITY.
- Demande de modification 30 jours ou plus avant l'arrivée du groupe : Sans indemnité si la modification intervient sur 20% maximum du montant de la réservation initiale.
Au-delà de 20%, une indemnité de 75% du montant du séjour (hébergement et prestations) réservé et non consommé sera due à APPART'CITY.
- Demande de modification 15 jours ou plus avant l'arrivée du groupe : Sans indemnité si la modification intervient sur 10% maximum du montant de la réservation initiale.
Au-delà de 10%, une indemnité de 100% du séjour (hébergement et prestations) réservé et non consommé sera due à APPART'CITY
- Demande de modification moins de 15 jours avant l'arrivée du groupe : Une demande de modification exceptionnelle sans indemnité peut intervenir sur deux (2) appartements maximum par nuit jusqu'à deux (2) jours avant l'arrivée du groupe. Si la modification excède deux (2) appartements, la modification entraînera la facturation de 100% des appartements annulés.

En cas de non-présentation ou d'annulation partielle de dernière minute (soit 24 heures avant l'arrivée du groupe), 100% du séjour (hébergement et prestations) réservé et non consommé sera dû.

En cas de modification significative à la demande du CLIENT, les prix pourront être adaptés par APPART'CITY en fonction des tarifs en vigueur au jour de la demande de modification.

Chaque demande de modification est indépendante l'une de l'autre et aucun cumul ne sera possible entre les périodes exposées ci-dessus.

Les présentes conditions d'annulation sont applicables quel que soit le canal de réservation.

9. RESPONSABILITE

APPART'CITY ne saurait être responsable des dommages suivants :

- Dommages sur véhicules stationnés sur les parkings de la résidence qu'ils soient en extérieur ou en sous-sol ;
- Dommages causés aux tiers ;
- Le vol, la dégradation ou la disparition d'effets personnels dans les appartements, y compris dans les coffres individuels, les locaux communs, les parkings et toutes autres dépendances ou annexes de la résidence.

10. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles des clients sont collectées et traitées conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) et, lorsque cela s'applique, au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne.

La politique de confidentialité d'APPART'CITY est disponible :

- Sur notre site internet à l'adresse suivante <https://www.appartcity.com/fr/rgpd.html>
- Dans toutes nos résidences, soit par voie d'affichage soit en libre-service dans un classeur dédié.

11. INTERNET

La connexion Internet est réservée à une utilisation personnelle, non commerciale et de façon raisonnable, dans le respect de la législation en vigueur et de la propriété intellectuelle et artistique. L'utilisateur est responsable de la bonne utilisation du service et s'engage à garantir Appart'City contre toute action ou recours intentés par un tiers du fait de ses agissements, notamment sur le réseau Internet. L'accès au service est réservé aux personnes physiques majeures, à jour de leurs obligations financières vis-à-vis d'Appart'City, et disposant d'un équipement avec connexion Wifi et/ou prise Ethernet. Appart'City décline toute responsabilité en cas de non-fonctionnement de l'équipement de l'utilisateur ou d'incompatibilité de celui-ci avec le service d'accès Internet.

L'accès Internet proposé ne doit en aucune manière être utilisé à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits.

De tels agissements constituent une violation de la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA) et peuvent être poursuivis pénalement. Conformément aux articles 67 et suivants LDA, de tels actes sont passibles d'une peine privative de liberté allant jusqu'à trois ans ou d'une peine pécuniaire.

12. REGIME JURIDIQUE

Tous les établissements APPART'CITY sont soumis aux statuts des « résidences avec services » ou au statut des « résidences de tourisme » composés d'appartements meublés permettant des séjours temporaires et accessoires de quelques jours à quelques mois.

Les appartements meublés ne sont nullement destinés à constituer des résidences principales, ni même des résidences secondaires, de sorte qu'il est interdit d'établir sa résidence dans les lieux que ce soit de manière continue ou discontinue. Le client s'engage à avoir, pendant toute la durée de son séjour une résidence principale effective. Il est interdit d'y pratiquer une quelconque activité commerciale, artisanale ou professionnelle. Le présent contrat ne peut être considéré comme un contrat hôtelier dans le sens où les prestations de services caractéristiques de ce type de contrat ne sont pas assurées ; les services proposés n'étant pas compris dans le prix et seulement proposés à titre accessoire, le client pouvant séjourner en toute indépendance.

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la réservation, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente.

Il déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions générales de vente et les avoir acceptées préalablement, et si la vente s'est effectuée en ligne, en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de réservation ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet « www.appartcity.com ».

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique d'APPART CITY constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. Le client est informé que son adresse IP est enregistrée au moment de la réservation.

Il est rappelé que les photos présentées sur les sites de réservation ne sont pas contractuelles.

Hardship

Les parties s'engagent à renégocier, afin de rétablir l'équilibre du contrat, en cas de changement de circonstances imprévisibles et extérieures à la volonté des parties et qui rendraient l'exécution du contrat excessivement onéreuse telles que notamment l'augmentation significative du coût des matières premières ou un changement de circonstances économiques ou législatives.

En cas de désaccord sur ces négociations, les parties pourront convenir de la résolution du présent contrat au profit de celui dont la bonne foi n'aura pas été retenue.

13. GROUPE APPART'CITY

La filiale Suisse, société à responsabilité limitée au capital social de 20.000 CHF, dont le siège est établi Chemin de Mouille Galand, 5 à Vernier (1214), enregistré au registre du commerce de Genève sous le n° CHE-339-721-000 fait partie intégrante du Groupe APPART'CITY. La société mère est la société Appart City société par actions simplifiées de droit français au capital de 41

234 551,18 € inscrits au RCS de Montpellier sous le numéro 490 176 120 dont le siège social est situé à Montpellier (34070) 125 rue Gilles Martinet, SIRET 490 176 120 00049 – TVA Intracommunautaire FR 30 490 176 120 – Code APE 5510Z, chargée par ses filiales d'assurer la gestion et le suivi des réservations en leur nom et pour leur compte.

14. REGLEMENT DES LITIGES / RECLAMATION

Notre personnel en Résidence est à votre entière écoute et disposition pour résoudre tous problèmes rencontrés au cours de votre séjour. Si toutefois, vous souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez adresser soit un courriel à l'adresse relationsclients@appartcity.com, soit un courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse du siège de la société à l'attention du Service Client situé 5, Chemin de Mouille-Galand, 1214 VERNIER.

Votre demande doit contenir suffisamment d'éléments afin d'être traitée avec rapidité comme vos coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets de la résidence APPART'CITY au sein de laquelle vous avez séjourné, un exposé succinct des faits.

Si malheureusement, aucune issue amiable n'a pu être trouvée, les tribunaux de la ville de Genève, Suisse, sont exclusivement compétents pour tout litige en lien avec les présentes conditions générales de vente.

15. PROPRIETE INTELLECTUELLE

APPART CITY reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc. réalisés en vue de la fourniture de la prestation au client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes etc. sans l'autorisation expresse écrite et préalable d'APPART CITY qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

CGV en vigueur au 7 Juillet 2025

Pour toutes les réservations antérieures :

<https://www.appartcity.com/uploads/media/default/0001/30/92faf46d64d080131edf09065855dad4864efa1d.pdf>